



# LA NATION

LA GUADELOUPE EN MOUVEMENT

**HEBDOMADAIRE: Troisième année • N°32 • 30 JUIN 2007**

«QUE VIVE MAINTENANT LIBREMENT NOTRE NATION APRÈS DES SIÈCLES D'ÉTOUFFEMENT»

**MOBILISATION POUR  
AUGMENTER LE  
POUVOIR D'ACHAT EN  
TRAVAILLANT AVEC  
EFFICACITE**

## **SOMMAIRE**

**EDITORIAL : QUAND NOUS LE VOULONS , NOUS POUVONS.**

**L'ÉVÈNEMENT : SMIC OU POLITIQUE DES REVENUS.**

**ENJEUX : LES SURPRISES DE L'ÉPARGNE SALARIALE .**

**INTERNATIONAL : HAÏTI : UN AN DE PRÉSIDENTE PREVAL ; CHAVEZ EN TOURNÉE EN EUROPE ET EN ORIENT .**

**CULTURE ET VALEURS : LIVRES COMMENTÉS .**

**VIE QUOTIDIENNE : LES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ LIBRES .**

**FAITES CONNAÎTRE AUTOUR DE VOUS LA NATION**

## EDITORIAL

### QUAND NOUS LE VOULONS NOUS POUVONS

**Au delà de la performance sportive que nous saluons car elle fut remarquable, ce qui vient de se passer aux Etats unis lors de la Gold Cup est lourd de significations.**

Certes nous regrettons l'absence de certains de nos footballeurs qui parfois à demi mots il est vrai se disent guadeloupéens. S'ils avaient de la considération pour leur pays compte tenu de leurs salaires mirobolants ils auraient dû financer notre ligue de football qui en a bien besoin. L'opinion de la Caraïbe, de l'Amérique du nord et de l'Amérique centrale a découvert notre pays. Elle a été interloquée de savoir qu'il était administré par la France alors qu'elle croyait la colonisation terminée. Les guadeloupéens de leur côté ont spontanément soutenu cette équipe qui les représentait et de quelle manière. Beaucoup ont accroché à leur voiture ou à leur domicile un fanion représentant le drapeau de la Guadeloupe. La Guadeloupe s'est découverte nation et elle en a tiré un sentiment de grande fierté. Il est vrai que notre pays est une nation certes sans état mais sans aucune ambiguïté. Cette nation, beaucoup de nos compatriotes l'ignorent, est reconnue et protégée par le droit international malgré le comportement inadmissible des autorités Françaises qui font tout pour nous étouffer et nous faire douter de cette incontournable réalité. Enfin, comme nous le réclamons depuis longtemps et comme nous continuerons de le faire car c'est un de nos objectifs, la Guadeloupe doit avoir son indépendance sportive afin de participer à toutes les compétitions mondiales et notamment à la coupe du monde de football. Rien ne s'y oppose sinon la l'entêtement des autorités françaises qui veulent à tous prix faire disparaître notre nation et le plus souvent pour des raisons idéologiques qu'ils transforment en argument de droit. Leur pays en effet étant un pays unitaire il est hors de question de permettre à une nation qui s'y trouve par hasard d'avoir une quelconque autonomie. Je rappelle pour montrer le caractère spécieux et mesquin d'une telle position qu'en Angleterre, l'Ecosse, Le pays de Galles et l'Irlande du Nord bien que région participent avec elle sur un pied d'égalité aux grandes compétitions sportives mondiales

ELUTHER JEAN PAUL

## **L'ÉVÈNEMENT**

### **SMIC OU POLITIQUE DE REVENU**

Le Gouvernement a décidé d'augmenter le Smic de 2,1% au 1er juillet mettant ainsi fin à toutes les spéculations. Cette évolution correspond à la stricte application des paramètres de calcul du Smic qui prend en compte l'évolution de l'inflation sur l'année passée (1,2%), plus la moitié de la hausse du pouvoir d'achat du salaire horaire ouvrier. Autrement dit, il n'y aura pas de « coup de pouce ». Le Gouvernement a préféré utiliser d'autres moyens pour augmenter les salaires notamment une modification du régime des heures supplémentaires au travers du slogan contestable travailler plus pour gagner plus.

Bien entendu malgré les dispositions du code du travail qui prévoient un mécanisme propre pour l'outre mer, il n'y a pas eu de consultation des acteurs sociaux guadeloupéens. Rappelons que selon les articles L 814-2 et 4 du code du travail le smic de chaque département d'outre mer est fixé chaque année compte tenu de la situation économique telle qu'elle résulte notamment des comptes économiques du département considéré par décret en conseil des ministres ; en cours d'année un décret peut porter le salaire de chaque DOM à un niveau supérieur à celui de la métropole .Ces dispositions de bon sens avaient été mises en place pour favoriser la croissance économique .Elles n'ont jamais été appliquées . La négociation salariale reste centralisée et de la compétence des organisations françaises qui se gardent bien malgré leurs proclamations anti colonialistes de consulter les syndicats guadeloupéens. Le rythme d'évolution des salaires dans les secteurs privé et public dépend de Paris et des organisations françaises. Cette pratique non prévue par la réglementation est inacceptable.

Certes cette augmentation va pousser vers le haut la plupart des salaires car souvent dans le secteur privé les salaires sont généralement fixés autour du SMIC malgré les différences de qualification entre les salariés et de potentiel de production entre les entreprises. Le SMIC est le plus souvent l'unique instrument de politique salariale et de carrière dans les entreprises guadeloupéennes. Les employeurs attendent simplement les augmentations du SMIC pour fixer leurs augmentations générales. On observe donc une « smicardisation » de notre pays malgré l'amélioration constante de la qualification des salariés.

L'augmentation du smic est donc insuffisante. Il faudrait nous dire comment on fait pour vivre avec 1000 euros par mois dans un pays où le niveau général des prix a bondi avec l'euro. Par ailleurs, les salariés guadeloupéens du privé sont victimes d'une double iniquité : ils n'ont pas de politique de carrière car leur augmentation de salaire dépend de l'évolution du SMIC et non d'une évaluation annuelle du travail réalisé. A cet égard dans les plus petites entreprises il n'y a même pas de négociation annuelle obligatoire les patrons utilisant pour ne pas négocier les ambiguïtés de la loi. Ensuite ils n'ont pas de prime de vie chère comme leur

collègues fonctionnaires qui en disposent depuis longtemps ce qui constitue une grave atteinte au principe d'égalité.

Une politique des revenus s'impose en Guadeloupe afin de donner à chaque guadeloupéen un salaire décent qui lui permette de vivre normalement. Cette politique doit être négociée entre les partenaires sociaux guadeloupéens à partir des indications données par les comptes économiques guadeloupéens élaborés par un organisme indépendant de tous pouvoirs publics. Les organisations syndicales qui vont participer aux négociations devront être représentatifs en Guadeloupe ce qui nécessite l'adoption d'une nouvelle réglementation. Cette politique doit prendre en compte la nécessité du versement d'une prime de vie chère aux salariés du secteur privé par les pouvoirs publics. Nous dénonçons de ce point de vue cette inégalité juridique à laquelle tout le monde s'est habitué. Cette politique doit aussi prendre en compte le travail fourni et la qualification acquise dans le cadre d'une évaluation annuelle objective dans chaque entreprise. Elle doit arrêter des dispositions pour les primes liées à la réalisation des bénéfices. Enfin le contrat signé entre les partenaires sociaux devra s'imposer à toutes les entreprises afin qu'elles n'utilisent pas le principe de liberté pour y échapper.

J. RADEGONDE

## **ENJEUX**

### **L'ÉPARGNE SALARIALE**

L'augmentation du pouvoir d'achat des salariés est un impératif. Tous les moyens doivent être recherchés afin de permettre aux salariés de disposer d'un salaire leur permettant de bien vivre. Votée le 14 décembre 2006, la loi sur la participation et l'actionnariat salarié qui se donne pour objectif de favoriser le développement de l'épargne salariale est un de ces moyens malheureusement rarement utilisé en Guadeloupe. En effet, les dispositions du texte ouvrent un vaste champ de négociation pour les organisations syndicales, que ce soit dans le secteur public ou privé, dans les grandes entreprises ou les PME. L'épargne salariale comprend cinq dispositifs, qui peuvent coexister au sein d'une même entreprise. La participation aux bénéfices est obligatoire dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés pouvant dégager des bénéfices. La prime obtenue par les salariés dépend d'un calcul fixé par la loi. Elle est bloquée cinq ans dans un plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou un compte courant bloqué, sauf dans l'un des neuf cas de déblocage anticipé. L'intéressement est facultatif. Il dépend donc d'un accord d'entreprise et peut être mis en place dans n'importe quel type d'entreprise quelle que soit sa taille. Il s'agit d'un intéressement à la réalisation d'objectifs, donc pas nécessairement des résultats financiers : qualité, gestion, productivité et autres

Critères. Le champ est large. Le versement de la prime, en revanche, est incertain. Elle peut être perçue immédiatement par le salarié ou abonder un PEE. L'actionnariat salarié est facultatif et dépend de la volonté de l'employeur. Les actions sont vendues à 80 % du cours moyen des vingt dernières cotations et sont bloquées pendant cinq ans. Les stock-options (options d'achat sur actions) permettent d'acquérir des actions à un prix et pendant une période fixée par avance. Elles sont le plus souvent réservées aux cadres supérieurs de l'entreprise. Le Plan d'épargne entreprise permet de placer les primes de participation et d'intéressement, mais peut également être abondé par des versements volontaires, parfois complétés par des versements de l'entreprise. Il est géré à l'extérieur de l'entreprise par une banque, une société d'assurance, une mutuelle ou un groupe de protection sociale. Aspect singulier : un PEE peut exister sans participation ni intéressement, et être abondé avec les seuls versements volontaires. C'est pourquoi il s'agit bien d'un dispositif d'épargne salariale à part entière. L'argent contenu dans un PEE peut être géré par plusieurs Fonds communs de placement d'entreprise (FCPE). Chaque fonds comprend un conseil de surveillance, composé de représentants des salariés et de l'entreprise. Le placement de l'épargne salariale dans un PEE permet au salarié d'être exonéré d'impôts sur le revenu et à l'entreprise d'être exonérée de charges sociales. En revanche, le salarié paie des charges sur la participation et l'intéressement et sur les plus-values des sommes versées sur le PEE lorsqu'il est débloqué. L'article 18 de la loi constitue un point important. Il oblige en effet les entreprises disposant d'un plan d'épargne entreprise depuis au moins cinq ans à négocier la mise en place d'un Perco (plan d'épargne pour la retraite collectif). « Cet article est un moyen de faire progresser concrètement la revendication d'un troisième étage de retraite en amenant les partenaires sociaux d'une entreprise, voire d'une branche, à se poser cette question dans une optique de long terme. La loi prévoit également la possibilité de négocier des PERE (plans d'épargne retraite d'entreprise), qui permettent des versements volontaires. Des négociations de branche sont rendues obligatoires dans les trois ans à venir et doivent aboutir à des accords-types de participation. Ces accords de branche pourront se substituer aux accords d'entreprise dans les sociétés de plus de 50 salariés et s'appliquer dans les entreprises de moins de 50 salariés qui le décident. La mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise est rendue obligatoire pour toutes les entreprises soumises à la participation. Dorénavant, il sera impossible de placer les revenus issus de la participation sur un seul compte courant bloqué, la présence d'un PEE étant obligatoire. C'est une avancée, mais la suppression pure et simple de ces comptes courants bloqués dans l'entreprise, trop risqués pour les salariés en cas de liquidation de l'entreprise serait une bonne chose. Autre nouveauté : la possibilité de négocier des accords d'intéressement de projet. Il s'agit d'associer des entreprises travaillant sur un même projet. Mais toutes ces entreprises ne seront pas obligées de signer l'accord, ce qui limite l'intérêt de cette mesure. Les groupements d'employeurs devront également négocier chaque année sur l'épargne salariale. Les Groupements d'intérêt économique pourront négocier l'intéressement. Celui-ci est également ouvert dans la fonction publique, mais la loi reste vague sur le sujet. Elle permet de revendiquer l'instauration d'un intéressement dans leur établissement, leur collectivité ou leur administration et d'en négocier les objectifs. Autre point positif, l'instauration d'un " dividende du travail ", à la seule discrétion de l'employeur et qui peut prendre six formes différentes : versement d'un

supplément de participation, supplément d'intéressement, actions gratuites versées sur le plan d'épargne, formule dérogatoire de participation. Et deux possibilités supplémentaires qui ne coûtent rien à l'entreprise : le transfert des droits d'un compte épargne-temps vers un plan d'épargne ou un Perco et la disponibilité immédiate, chaque année, des dividendes d'actions émises par l'entreprise et versées dans le PEE. En revanche, d'autres aspects de la loi posent problème, notamment le refus du gouvernement d'élargir la participation aux entreprises de moins de 50 salariés.

L'enjeu de la prise en charge de l'épargne salariale par les syndicats dépasse la seule question des revenus et rejoint une certaine conception du capitalisme. La loi sur la participation prévoit d'ailleurs la présence d'un représentant des salariés dans les entreprises cotées où ils détiennent au moins 3 % du capital. Il nous faut organiser la réception de l'épargne pour en faire un levier de l'action syndicale, amener l'argent des salariés dans des fonds que l'on soit en capacité de maîtriser. L'enjeu est de peser sur les choix et les pratiques des entreprises. Il nous faut aussi entreprendre des actions pour modifier la forme des entreprises et le rôle des salariés dans les structures de direction afin de construire une entreprise solidaire dans une société solidaire.

A JEREMY

## INTERNATIONAL

### HAÏTI UN AN APRES PREVAL

**René Préval**, a bouclé au mois de mai la première année de sa Présidence. Il a mis en avant le rétablissement de la sécurité publique et le retour à la stabilité politique et macroéconomique comme les principales réalisations de son régime. Revenu au pouvoir le 14 mai 2006, le locataire du Palais National s'est globalement réjoui du travail accompli. La première année a été une année de récupération, de stabilisation et de mise en commun en vue d'arriver à la stabilité politique, la sécurité, la stabilité macroéconomique et la moralisation de la vie publique, a martelé le chef de l'Etat, rappelant que ces étapes étaient indispensables à la matérialisation de ces deux thèmes de campagne, la mise en place des institutions prévues par la constitution et le renforcement de celles déjà existantes ainsi que l'établissement d'un climat propice aux investissements. Il précise qu'en matière d'incitation à l'investissement privé, les conditions doivent être les mêmes tant pour le secteur privé des affaires que pour les paysans et les marchandes du secteur informel. Au niveau sécuritaire, le Président haïtien a fait état du démantèlement de l'infrastructure des organisations criminelles qui terrorisaient tout Port-au-Prince, il y a encore quelques mois. "Le rétablissement de la sécurité a été obtenu par le dialogue et par la force en même temps", a indiqué M. Préval qui prévient toutefois

qu'une certaine forme de l'insécurité découlant d'actions individuelles isolées pourra être difficilement maîtrisée. Il en a profité pour souligner les efforts consentis en vue d'une meilleure gestion de la Police Nationale. Dans le cadre du processus d'épuration de l'institution, 500 policiers ont été renvoyés. Les 7.000 agents que comptent aujourd'hui la PNH seront renforcés par le déploiement en juillet de 600 autres issus d'une nouvelle promotion. La stabilité politique s'est raffermie grâce au dialogue instauré avec les partis politiques et le Parlement dans le cadre d'une recherche permanente de l'harmonisation des relations et du consensus. Préval a rappelé que pratiquement tous les partis représentés au Parlement ont aussi intégré le gouvernement. Sur le plan économique, le dirigeant haïtien estime que des progrès sont à mettre à l'actif de son administration. A titre d'indication, il a cité la baisse constante de l'inflation qui est passée de 46% en 2004 à 8,5% en 2007. Finalement, René Préval ne reconnaît qu'une seule faiblesse à son équipe, l'inexpérience. La méconnaissance des règles et procédures administratives, dit-il, a entraîné une sous-exploitation du budget de la république et a considérablement gêné l'action gouvernementale. Le chef de l'Etat assure que de nombreuses initiatives sont prises en vue de remédier à cette situation. A ceux qui lui reprochent de refuser d'opérer des changements dans la diplomatie et les délégations (représentation de l'Exécutif), un an après le départ du gouvernement intérimaire, le président fait remarquer qu'il ne peut pas tout faire en même temps. Des décisions hâtives risquaient de favoriser un climat de tension et de déstabilisation dans le pays, a-t-il indiqué. Dans la foulée, René Préval annonce que les délégués et vice-délégués seront désignés en consultation avec les populations locales. Pour la deuxième année de son mandat, trois objectifs majeurs sont visés, la lutte contre la corruption et le narcotrafic et la promotion de la décentralisation. Dans cette perspective, un dialogue permanent va être institué avec les maires. L'Exécutif prévoit une rencontre avec les élus de toutes les municipalités, puis avec ceux de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Des séances de travail se tiendront sur le système administratif incluant les procédures de passation des marchés publics et de décaissement de fonds. René Préval a, par ailleurs, catégoriquement rejeté une idée pourtant chère à de nombreux maires, celle de la création prochaine d'une police communale. Selon lui, une telle entité n'est pas prévue par la constitution et ne saurait par conséquent venir concurrencer la Police Nationale d'Haïti. "Il n'existe qu'une seule police chargée d'assurer la sécurité tant en coopération avec l'Exécutif qu'avec d'autres pouvoirs, c'est la PNH", a insisté le Président.

## **CHAVEZ EN RUSSIE , AU BELARUS ET EN IRAN**

Le président vénézuélien **Hugo Chavez** entame mardi une tournée anti-américaine en Russie, au Belarus et en Iran lors d'une tournée destinée à renforcer sa puissance militaire au grand dam des Etats-Unis. Fort de la manne pétrolière du cinquième pays exportateur mondial de brut, M. Chavez, nouveau

chef de file de la gauche radicale en Amérique latine, convoite des sous-marins russes et un système de défense aérienne au Belarus, dont l'achat pourrait être conclu durant cette tournée prévue jusqu'au 3 juillet.« La guerre de résistance est l'arme par laquelle nous sommes en train de vaincre et nous vaincrons la menace de la guerre impériale », a lancé dimanche le dirigeant vénézuélien, un ancien officier-parachutiste, revêtu de son uniforme au milieu d'une parade militaire.« Nous sommes entrés dans un nouveau type de guerre globale depuis la Guerre froide et surtout le 11 septembre 2001 », date des attentats terroristes à New York, a encore clamé M. Chavez, qualifiant les Etats-Unis d' « empire le plus agressif, le plus immoral et le plus cynique ».Après la récente tournée en Europe de son homologue américain George W. Bush, qu'il surnomme le « Diable », le président vénézuélien entend narguer la Maison Blanche en rendant visite à des pays dont les relations avec Washington sont loin d'être détendues. Les Etats-Unis viennent en effet de prolonger d'un an les sanctions contre le président biélorusse Alexandre Loukachenko et neuf autres responsables d'un régime qu'ils considèrent comme la « dernière dictature d'Europe ».Or M. Chavez a annoncé qu'il mettrait au Belarus les « dernières touches » à l'achat d'un système intégré de défense aérienne doté d'une portée de 200 à 300 kilomètres. A Moscou, la presse russe a annoncé que Caracas souhaitait acheter jusqu'à neuf sous-marins à la Russie, ce qui pèserait sur la rencontre entre Bush et Poutine que le président américain doit recevoir les 1er et 2 juillet dans sa résidence de Kennebunkport. Le chef d'Etat vénézuélien n'a pas confirmé l'achat des sous-marins lors de son dernier discours de dimanche, tout en défendant le droit de les acquérir. « Le pouvoir militaire du Venezuela n'est pas d'agresser quiconque mais d'éviter les folies impériales », a-t-il affirmé. Caracas a déjà procédé à de gros achats d'équipements militaires pour moderniser ses forces, dont 24 chasseurs russes Soukhoï, 35 hélicoptères militaires russes et 100 000 fusils d'assaut Kalachnikov. Des centaines d'hommes d'affaires russes et vénézuéliens doivent par ailleurs assister à la visite de M. Chavez à Moscou, où il inaugurer le Centre culturel latino-américain Simon Bolivar, du nom du libérateur sud-américain dont l'homme fort de Caracas a fait le symbole de sa « révolution socialiste ».

P.NOIRTE

**FAITES NOUS PARVENIR VOTRE MAIL POUR RECEVOIR  
GRATUITEMENT LE JOURNAL**

## **VALEURS ET CULTURE**

### **ANTHROPOLOGIE DE LA MONDIALISATION**

**Constantin Von Barloewen**

**(Anthropologue)**

**Edition Editions des Syrtes**

**409 pages**

Choc des civilisations, guerre des cultures, globalisation libérale : les grands mots qui définissent notre époque sont souvent synonymes de confrontation, de fin d'un monde, et n'offrent guère de perspectives d'avenir. Dans cet essai, CONSTANTIN VON BARLOEWEN propose un voyage exploratoire dans les cultures du monde, à la recherche des clefs intellectuelles et spirituelles susceptibles d'ouvrir les portes d'une civilisation fondée non plus sur la recherche du profit, le règne de la technique et le pouvoir du logos, mais sur le dialogue entre les cultures dans une civilisation de l'holos. Anthropologie de la mondialisation est consacré aux cultures du monde, de l'Amérique latine au Japon, et aux rapports entre politique et religion en Amérique du Nord. CONSTANTIN VON BARLOEWEN y développe les principes d'une science culturelle comparée.

### **ATLAS MONDIAL DE LA FRANCOPHONIE**

**Ariane Poissonnier (Journaliste)**

**Edition Autrement**

Contrairement aux idées reçues, la langue française n'est pas moribonde (elle compte 125 millions de locuteurs dont c'est la langue maternelle, 165 millions dont c'est la seconde langue). Par ailleurs, l'espace francophone ne se cantonne pas à la Françafrique, puisqu'il comprend aussi bien la Roumanie que Vanuatu ou le Vietnam. L'espace de la Francophonie (l'organisation) est bien mondial et pluriel. L'objet de cet atlas est de mieux faire connaître cette réalité, des étapes de la construction francophone aux défis que doit relever cet espace vaste et varié pour survivre et défendre les idées propres à sa langue et être le gardien de la démocratie dans le monde. La francophonie – le fait que la langue française est parlée hors de France – est fille de l'histoire, à la fois de l'histoire des hommes et de celle des idées. Puissance de premier rang jusqu'au milieu du XXe siècle, par sa démographie et son expansion territoriale, la France a exporté sa langue à la fleur de ses canons : d'abord dans une bonne partie de l'Europe – où le français fut longtemps la langue diplomatique – puis au-delà des mers avec la colonisation du XVIe au XIXe siècle. Mais la francophonie dans le monde est également fille des écrivains du siècle des Lumières et des chantres des droits de l'homme. Elle reste ainsi, aujourd'hui encore, un « signe extérieur » de culture. Essaimée sur les cinq continents – et à ce titre seule langue mondiale avec l'anglais, alors qu'en terme d'effectifs, elle ne vient qu'en 9e position –, la promotion de la langue française a suscité la création, en 1970, d'une institution

de coopération devenue une véritable organisation internationale : la Francophonie. Et c'est en Afrique qu'elle a vu le jour, grâce au rôle primordial de

**Léopold Sédar Senghor.** Au 1er juillet 2007, 53 Etats et gouvernements membres et 10 pays observateurs – représentant une diversité bouillonnante – composent l'Organisation internationale de la francophonie. Fidèle aux auspices qui ont présidé à sa naissance, l'organisation se veut un espace de solidarité entre ses membres ; mais elle se vit également comme un promoteur du multilinguisme et de la diversité culturelle et se voit comme un acteur politique majeur sur la scène internationale. Une vocation qui pose nombre de défis à la Francophonie, dont l'apprentissage de la démocratie dans plusieurs de ses pays membres n'est pas le moindre.

## **VIE QUOTIDIENNE**

### **LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ VA-T-IL AUGMENTER ?**

A compter du 1er juillet 2007, la fourniture d'énergie des consommateurs français sera ouverte à la concurrence. Seuls les fournisseurs historiques (EDF pour l'électricité et Gaz de France pour le gaz) pourront proposer des offres aux tarifs réglementés (aussi dénommés régulés), alors que tous les fournisseurs (y compris EDF et Gaz de France) pourront proposer des offres au prix de marché. Lorsqu'ils souscriront une offre au prix de marché pour un site donné, les consommateurs n'auront pas la possibilité de revenir en arrière. A compter du 1er juillet 2007, cohabiteront sur le marché de l'électricité et du gaz, des tarifs réglementés et des prix de marché. Les tarifs réglementés sont fixés par les pouvoirs publics, plus précisément par le ministre en charge de l'économie et de l'énergie, sur avis de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Les tarifs réglementés seront proposés uniquement par EDF pour l'électricité et par Gaz de France pour le gaz. Les prix de marché sont fixés librement par les fournisseurs et déterminés par un contrat. Ils peuvent fluctuer beaucoup plus rapidement que les tarifs réglementés. Ils seront proposés par tous les fournisseurs d'énergie du marché (y compris EDF et Gaz de France). L'ouverture du marché de l'électricité et du gaz offre la possibilité aux consommateurs de choisir parmi plusieurs fournisseurs d'énergie des offres au prix de marché. Ceux qui ne souhaitent pas choisir resteront par défaut aux tarifs réglementés chez EDF pour l'électricité. L'acheminement, qui consiste à transporter et à distribuer l'énergie en utilisant les réseaux publics, reste en monopole. La tarification de ce service est proposée par la CRE et approuvée par le gouvernement. Les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution (en charge de l'acheminement) continueront à réaliser les prestations techniques comme l'entretien et la relève des compteurs. C'est eux qui continueront à assurer les dépannages électricité / gaz pour tous les clients. C'est également eux qui garantissent la qualité de l'énergie qui arrive jusqu'aux compteurs des consommateurs. Cette qualité est la même, quel que

soit le fournisseur d'énergie choisi. Un prix de vente composé de 3 éléments. Le montant de la facture d'électricité et de gaz des consommateurs comportera trois éléments :

- Le prix d'acheminement de l'énergie : activité en monopole => prix encadré. Ce prix représente environ 50 % de la facture d'électricité actuelle des consommateurs et environ 1/3 de la facture de gaz ;
- Le prix de la fourniture d'électricité : activité ouverte à la concurrence => prix encadré ou prix libre qui pourra varier d'un opérateur à l'autre ;
- Les taxes (=> fixées par les pouvoirs publics).

L'éligibilité est la possibilité pour un consommateur de quitter le tarif régulé et de sélectionner parmi le fournisseur de son choix une offre au prix de marché. Concrètement, pour exercer leur droit d'éligibilité, les consommateurs pourront souscrire, chez n'importe quel fournisseur d'énergie (y compris EDF et Gaz de France), une offre aux prix de marché, c'est-à-dire librement fixés. L'exercice de l'éligibilité est irréversible et attaché à un site. En pratique, cela signifie que sur un site (logement) donné, le consommateur qui aura souscrit une offre au prix de marché pour l'électricité et/ou le gaz, n'aura plus la possibilité de revenir en arrière. Il ne pourra donc plus bénéficier des tarifs réglementés sur ce site. Pour l'électricité, la seule solution qui s'offre au consommateur pour bénéficier de nouveau des tarifs réglementés est d'emménager dans un logement (neuf ou ancien) pour lequel les précédents occupants n'avaient jamais souscrit une offre de marché. Pour les mois à venir la prudence est de mise car les prix vont probablement augmenter.



LA REDACTION

# LA NATION

FONDEÉ LE 21 FÉVRIER 2005.

FONDATEUR : CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE.

ADMINISTRATION : 22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE A PITRE.

DIRECTEUR DE LA REDACTION / REDACTEUR EN CHEF : JEAN-PAUL ELUTHER

RÉDACTION : ELUTHER ENA ; J. CUVELIER ; PAUL NOIRTE ; J.RADEGONDE ; A.JEREMY ; FÉLIX VALENTIN.